

Une délégation de l'APPEP a été reçue le mardi 19 mars 2013 au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche par Mme Rachel-Marie Pradeilles-Duval, adjointe au chef de service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) et par M. Daniel Filâtre, conseiller au sein du cabinet de Mme Geneviève Fioraso, pour la formation des enseignants, l'orientation et l'insertion. Il s'agissait de faire le point sur la place de la philosophie dans les futures Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE).

L'association entend promouvoir l'enseignement de la philosophie tant dans le secondaire que dans le supérieur. Les futures ESPE sont à l'intersection de ces deux préoccupations, puisque d'une part se pose la question du devenir de la formation et des stages de nos futurs jeunes collègues, ainsi que celui des concours, et que d'autre part des professeurs de philosophie enseignent en IUFM, et seront appelés à intervenir également dans les ESPE.

À propos de la parution d'une maquette « générique » des futurs concours¹, M. Filâtre nous explique que les maquettes des concours appartiennent « à l'employeur », par conséquent ici le Ministère de l'Éducation Nationale. Les inspections générales, avec les jurys et la DGRH, tenant compte de la maquette générique des concours, mettront au point la maquette spécifique de chaque champ disciplinaire. M. Filâtre nous informe que ce travail a déjà commencé, y compris pour notre discipline, depuis deux mois.

Les termes de la maquette nous font évoquer une crainte, celle que « des savoirs académiques » strictement définis par « une perspective professionnelle » entérinent comme seul niveau académique la licence. Certes, reprend M. Filâtre, le nouveau concours sera plus professionnel, mais nous ne devons pas craindre que les contenus disciplinaires soient ramenés aux seules exigences de la licence. Simplement, les connaissances disciplinaires sont une compétence parmi les autres. Les concours ne doublent pas la création de « Masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF). Le concours est défini à partir du référentiel métier mis au point par « l'employeur », les maquettes du concours, mais aussi le cadre national de formation, indissociable du référentiel de compétences. L'agrégation n'est pas touchée par cette évolution, du moins pour le moment.

M. Filâtre souligne qu'il y a rupture : le mastère sera de type professionnel, alors qu'il en existe peu en philosophie, du moins dans le champ du métier d'enseignant, et l'intégration entre ce mastère et le concours sera beaucoup plus forte qu'auparavant. C'est pour rendre possible cet équilibre que le concours n'est placé ni avant la première année de mastère, ni en deuxième année. Il faut éviter tout séquentiel entre ces deux dimensions, le concours et le mastère.

¹ http://sha.univ-poitiers.fr/saesfrance/IMG/pdf/maquette_generale_concours.pdf

Il y aura donc quatre compétences liées pendant les quatre semestres. Les savoirs disciplinaires, la didactique (la philosophie s'enseigne), la recherche, et enfin les compétences liées à l'exercice professionnel, l'hétérogénéité des publics et la gestion du groupe-classe.

Il se trouve qu'un groupe de travail doit se tenir le lendemain pour préciser quel sera le poids du disciplinaire dans les 60 ECTS du mastère.

Frédéric Dupin, professeur de philosophie à l'IUFM de Paris, comprend bien qu'enseigner la philosophie, c'est philosopher, qu'il n'y a donc pas à opposer les deux ; seulement il a le sentiment que dans le milieu universitaire on considère qu'un parcours métier, ce n'est plus faire de la philosophie, d'où sans doute le retrait des départements de philosophie par rapport aux questions de formation.

Nos interlocuteurs nous assurent qu'en première année il y aura moitié de disciplinaire, et la seconde année un peu moins, mais guère, si du moins on intègre le didactique dans le disciplinaire. Et il faut aussi assurer d'autres débouchés que les concours d'enseignements. Une même UE peut servir à deux mentions différentes de diplômes. Ainsi, les normaliens ne rentrent plus beaucoup dans le secondaire. M. Filâtre s'interroge, et nous interroge, sur les débouchés possibles pour les études de philosophie. Il nous dit à quel point il a apprécié la philosophie dans son propre cursus.

Le concours aura quatre épreuves, l'oral sera fortement pondéré par rapport aux écrits. L'épreuve disciplinaire existe toujours à l'écrit, elle sert surtout à classer les candidats. Mais l'EN veut avant tout savoir si la personne est capable, ou non, d'enseigner.

Simon Perrier revient à la maquette générique. Elle manifeste une étrange inquiétude, relativement à la licence quand elle donne par exemple comme fin aux concours de vérifier la capacité des candidats à s'exprimer en français. Cette inquiétude, légitime, prouve quelque chose concernant le niveau des candidats².

M. Filâtre nous retourne la question. Pourquoi, selon nous, l'université n'est-elle plus capable de former des candidats dont le niveau est satisfaisant ? L'on fait la même constatation en ce qui concerne d'autres métiers, par exemple les ingénieurs. Il faut donc vérifier ce niveau, d'où l'insistance, par exemple, sur le français. Il y a donc bien une inquiétude, inégale selon les disciplines, quant au niveau des candidats après la licence. M. Filâtre insiste en ce sens sur la nécessité de réparer les dommages créés par les gouvernements précédents. On recrutera quelque 27 000 nouveaux professeurs, contre 16 000 auparavant. Auront-ils le niveau ? Mais il y a d'autres instruments envisageables, comme durcir la licence. On a là un pari que fait l'Éducation Nationale, recruter 27 000 professeurs. D'ailleurs, les licences en philosophie sont exigeantes.

L'on passe alors au deuxième point, la place des philosophes dans les futures ESPÉ en tant que formateurs.

Henri Dilberman insiste sur la nécessité de cours « fléchés » pour les philosophes, sur le modèle de l'actuel concours des Conseillers d'éducation. Il est question en effet de refonder l'école ; mais qui peut mieux qu'un philosophe revenir sur les fondements, les principes, les valeurs, les concepts ? Or cela suppose des cours de philosophie de l'éducation. Refonder, c'est donner du souffle, il se trouve que le philosophe a une vision globale des questions de l'école, ou de l'éducation, ce qui permettrait de ne pas empiler les problèmes. Il s'agit de penser en termes de mission, de principes, qui sont des principes d'action, comme la laïcité. Henri Dilberman se félicite donc que l'on trouve dans la loi de refondation de l'école des

² Voir, aussi : « Certains besoins spécifiques, dans certaines disciplines qui utilisent un langage propre, impliqueront d'en vérifier la maîtrise : traduction en langues vivantes, grammaire en lettres, résolution de problèmes en mathématiques, écriture musicale, pratique plastique, niveau de maîtrise des pratiques physiques en éducation physique et sportive, etc. » On parle pourtant bien de gens ayant une licence.

expressions comme esprit critique, laïcité, liberté de conscience, valeurs de l'école de la République. Mais d'un autre côté il s'interroge sur l'absence de mots comme « philosophie », « philosophes » dans les nombreuses maquettes de préfiguration des ESPÉ qu'il a pu consulter. Il évoque un malentendu possible concernant la philosophie, comme système abstrait, « théorique ». Tout cela ne serait pas concret. Mais non, le professeur de philosophie encourage simplement les étudiants à réfléchir, à faire preuve de bon sens. Bien sûr cela suppose des connaissances, par exemple ce qu'est le principe de laïcité, mais cela ne se réduit pas à ces connaissances. Il évoque encore la morale, la philosophie du droit et le droit, en particulier autour des études de cas de l'épreuve « agir en fonctionnaire de l'état... ». Certes, on peut avoir des réticences à l'égard du texte définissant cette épreuve. Mais cela a tout de même permis de montrer de quoi un philosophe est pratiquement capable. Si son rôle dans les ESPÉ n'est pas mieux défini, le philosophe sera amené à faire ce qu'il ne sait pas faire, ce qui mécontentera les collègues compétents, et tout le monde.

Au total, alors que la philosophie existe dans des cursus de médecine ou de droit, il serait curieux de ne pas l'estimer nécessaire pour les professeurs.

M. Filâtre nous assure alors que la philosophie est présente dans les projets du Ministère. Selon M. Filâtre, et il plaide pour cela, nous devons être dans la formation. Il nous assure de l'absence de toute hostilité à l'égard de la philosophie et du désir qu'elle soit présente. Il évoque rapidement les points où la philosophie devrait être présente pour renforcer les dispositions à enseigner des futurs professeurs : sciences cognitives, sciences de l'éducation, connaissance du système éducatif. Il revient à plusieurs reprises sur le thème de la « philosophie praxéologique », en rapport avec l'actuelle épreuve « agir en tant que fonctionnaire de l'état, et de manière éthique et responsable ».

Mais pour lui c'est à nous d'exercer une pression suffisante pour prendre notre place. C'est en effet une nouvelle page, après les EN, les IUFM, les IUFM intégrés mais avec une mastérisation déconnectée selon lui des réalités, et enfin les ESPÉ, à savoir un modèle non concurrentiel, coopératif, pour former des praticiens. La philosophie praxéologique, n'est-ce pas une piste ? Henri Dilberman se retrouve sans doute en partie dans cette conception « praxéologique », mais il se demande si les directions des IUFM sont au courant de cette orientation, de la place nécessaire et prévue pour les philosophes. On lui répond que c'est aux professeurs de philosophie, et de SHSE en général, d'être actifs localement, de faire entendre leur voix. Il faut comprendre un fonctionnement si l'on veut obtenir une place, celui des réunions et des commissions, localement autant que dans les ministères. Ainsi M. Filâtre nous conseille de rédiger un texte d'une page maximum, quelques propositions très simples, dont le ministère ne retiendrait peut-être qu'une partie, non par désinvolture, mais parce qu'il reçoit énormément d'interlocuteurs et qu'il faut bien faire une synthèse. Nous donnons en premier exemple le document préparé par les professeurs de l'IUFM de Grenoble, exemple tant en ce qui concerne les contenus que la quantité de nos interventions³.

Frédéric Dupin insiste. D'année en année, de réforme en réforme, la philosophie a perdu beaucoup d'heures et de postes. On considère ses professeurs un peu comme des ramasse-tout, ou à l'inverse comme la cerise sur le gâteau, bref ni compétents ni utiles, plutôt un supplément d'âme. Or le philosophe problématise : la laïcité, ou même l'égalité. La manière philosophique de poser les problèmes peut par exemple aider les étudiants à affronter la question de l'échec scolaire.

³ On pourra voir par ailleurs le « tract » que nous avons rédigé depuis, et soumis au ministère, pour rappeler l'essentiel des demandes de l'APPEP.

M. Filâtre nous conseille de tenir compte du référentiel de compétences du professeur pour rédiger notre note pragmatique d'une page. Mais il voudrait être assuré que nous nous comprenons et savoir quelle approche a notre association de la compétence. Simon Perrier lui répond en substance que notre association n'est pas, bien évidemment, contre l'idée qu'un professeur doit être compétent. Mais la pédagogie par compétences tend, à quelque niveau que ce soit, à une mécanisation de la transmission qui n'est qu'illusion d'une réussite⁴. C'est précisément le travers dudit référentiel. M. Filâtre tient à nous rassurer. Il faut comprendre par ces compétences le savoir et certaines dispositions, et non quelque chose de mécanique. Précisément, notre discipline est convoquée à maintes reprises par la définition nouvelle de ces compétences. Il faut relancer l'école, et donc former autrement, à un monde très mouvant, à la citoyenneté, à un être libre. On retrouve ici le pari qui a existé à différentes époques. Il faut que nous menions notre réflexion en deux temps, d'abord renvoyer au référentiel, car il est convaincu que la philosophie y a sa place. Nous ne devons pas, insiste-t-il, hésiter à prendre place car d'autres prennent place. C'est à la philosophie de dire en quoi elle peut participer à la formation d'un professionnel de l'enseignement. Les maquettes vont être cadrées, mais pas terminées avant la mi-mai, et le ministère n'est pas intéressé par un rythme plus rapide. Il nous conseille de nous associer avec les UFR. Le modèle n'est pas figé et il faudra qu'on retrouve ce que nous défendons.

Frédéric Dupin évoque une révolution culturelle au sein des IUFM. Pour simplifier, il s'agit de trouver un entre-deux entre le cours dit « magistral » et l'idée que le stagiaire doit construire lui-même son savoir. On ne doit surtout pas se contenter de ce qu'il appelle la « table ronde prétexte », véritable catastrophe, et insistons-nous, prétexte ou masque d'une médiocrité de bien des formations.

M. Filâtre conclut alors cet échange qu'il estime avoir été nécessaire et aimerait pouvoir continuer. Les ESPÉ seront bien dans les universités. Le MESR y tenait quand le MEN n'en était pas partisan. Mais cela suppose que les corps constitués contribuent. Il a bien pris note de notre conception d'une philosophie intégrée dans la formation, et non pas à distance, ce qui n'allait pas de soi. Sans professeurs de philosophie, le risque serait que l'on fasse n'importe quoi. Il évoque rapidement le thème de l'égalité des genres (prévu par la loi de refondation) : il y a là le danger d'enseigner les pires stéréotypes.

Mme Pradeilles-Duval insiste pour dire la nécessité de notre présence et pour que lui parvienne le texte synthétisant nos propositions. Cela est d'autant plus nécessaire qu'elle fait le constat de propositions très différentes, au-delà du seul cas de la philosophie, selon les académies. Toutes les ESPÉ ne seront peut-être pas également réussies dès la première année, relativement à l'ambition, qu'elle réaffirme, d'une élévation du niveau de formation des professeurs. Mais que, compte tenu de situations actuellement très différentes, quelques-unes soient des modèles serait un premier pas pour que les autres suivent.

Nous remercions Mme Pradeilles-Duval et M. Filâtre de nous avoir très cordialement reçus.

Compte rendu d'Henri Dilberman, secrétaire général à la formation des maîtres, avec Simon Perrier, président, et Frédéric Dupin, membre du BN.

⁴ Sur cette difficile question, nous nous permettons de renvoyer, pour quelques éléments, à :

- http://www.appep.net/wp-content/uploads/2012/10/038Lhomme_sans_competence.pdf
- http://www.appep.net/wp-content/uploads/2012/10/045remediations_compences_reperes.pdf